

FR

**Regroupement des
transports de l'ICANN**

**RÉSUMÉ DE
VOYAGE**

ICANN 45

Toronto, Canada

14 au 18 octobre 2012

TABLE DES MATIÈRES

Référence rapide3

Introduction.....4

Questions fréquentes sur les vols
.....5

Questions fréquentes sur le visa	10
Questions fréquentes sur l'hôtel	14
Indemnité forfaitaire quotidienne / Frais	
Questions fréquentes sur les remboursements	16
Divers FAQ	21
Date limite	18
Annexe A	19

Référence rapide



RÉUNION ET EMPLACEMENT DE L'HÔTEL

[The Westin Harbour Castle Toronto](#)

One Harbour Square
Toronto, ON M5J 1A6
Tél : +1 888 627 7175

iteletters/requestform/contact-45toronto.html



DATES DE LA RÉUNION

14 au 18 octobre 2012



AÉROPORT

[Toronto Pearson International Airport](#)
(YYZ)



VISAS et IMMIGRATION

Pour en savoir plus :

<http://www.cira.ca/icann45/visa-requirements.php>

Lettres

d'invitation : <https://forms.icann.org/inv>



INDEMNITE FORFAITAIRE QUOTIDIENNE

85 USD par jour



NUMÉRO D'URGENCE

En cas d'urgence pendant votre séjour et durant la réunion, veuillez appeler :

+1.310.578.8610



DATES LIMITES

- Échéance du formulaire de demande de voyage :
Vendredi 17 août 2012
- Échéance du formulaire d'informations bancaire :
Vendredi 17 août 2012

 SUIVEZ-NOUS

Sur Twitter [@ICANN_Travel](https://twitter.com/ICANN_Travel)

QUOI DE NEUF ?

Dates générales d'assistance autorisée.....	5
Maximum Remboursable.....	7
Visas	10
Où vais-je me loger ?	14
Dates cibles importantes.....	19

INTRODUCTION

Nous souhaitons vous remercier de votre participation dans la communauté ICANN en soutenant le développement des politiques et des opérations nous rapportant au système de noms de domaine. Nous apprécions profondément votre engagement, votre temps et vos compétences à travers le progrès de la mission de l'ICANN.

Dans le cadre de votre participation, vous avez été sélectionnés pour recevoir une aide financière conformément aux processus de soutien aux déplacements de l'ICANN et assister à la prochaine conférence à Toronto. Ce guide a été développé à partir des commentaires de la communauté dans le but de faire avancer le travail de l'ICANN; pour apporter de l'aide à ceux qui, autrement, seraient incapables de payer leur adhésion aux réunions d'ICANN; et pour valoriser la participation aux processus de l'ICANN. Chaque année fiscale, des guides de voyage sont développés en tant que partie du plan opérationnel et du budget. Les directives de soutien aux déplacements de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2013 sont postées

en ligne. Ce résumé a été créé en tant que supplément au guide, pour assister les voyageurs et répondre aux questions fréquentes (FAQ).

QUESTIONS FREQUENTES SUR LES VOLS

QUELLES SONT LES DATES DE LA REUNION ?

Le tableau ci-dessous indique les dates générales d'assistance autorisée qui dépendent de l'organisation ou du groupe auquel vous êtes affilié; veuillez noter qu'elles pourraient subir des modifications. Comme certains groupes ont des réunions avant ou après la réunion de l'ICANN, vos dates d'assistance peuvent être différentes de celles de la réunion actuelle de l'ICANN ou d'autres groupes assistant à la réunion. En général, la longueur maximale de votre séjour supporté par l'ICANN sera défini par ces dates – vous pouvez arriver le jour même ou après la « première date d'arrivée » et partir le jour même ou avant la « dernière date de départ ». Normalement les départs sont prévus pour vendredi.

Si vous devez arriver avant la date indiquée pour votre groupe ou partir après la date de départ du groupe, veuillez contacter l'ICANN à constituency-travel@icann.org en indiquant la raison spécifique pour laquelle vous souhaitez arriver avant ou partir après.

DATES GÉNÉRALES D'ASSISTANCE AUTORISÉE

En général, les dates d'assistance autorisée se trouvent ci-dessous. Si vous pensez que vous remplissez les conditions pour des dates d'arrivée/de départ différentes, veuillez contacter constituency-travel@icann.org.

GROUPE	PREMIÈRE DATE D'ARRIVÉE	DERNIÈRE DATE DE DÉPART	JOURS PAYÉS
At- Large	Samedi 13 octobre	Vendredi 19 octobre	7
ccNSO	Samedi 13 octobre	Vendredi 19 octobre	7
Boursiers	Samedi 13 octobre	Vendredi 19 octobre	7
GAC	Vendredi 12 octobre	Vendredi 19 octobre	8
GNSO	Vendredi 12 octobre	Vendredi 19 octobre	8

SSAC	Dimanche 14 octobre	Vendredi 19 octobre	5
NomCom			
Président et président élu	Dimanche 14 octobre	Dimanche 21 octobre	8
Membres du NomCom	Lundi 15 octobre	Dimanche 21 octobre	7

COMMENT PUIS-JE PLANIFIER MON VOYAGE ?

Les trois principaux composants du voyage aux réunions de l'ICANN sont les suivants :

1. Transport (aérien et/ou terrestre)
2. Hôtel
3. Indemnité forfaitaire quotidienne / frais / dépenses

Selon vos besoins et les autorisations préétablies, l'ICANN peut payer le transport, l'hôtel et/ou les indemnités quotidiennes des voyageurs choisis. Ci-dessous, vous trouverez les options disponibles pour votre voyage.

OPTION 1 : Réserver à travers l'ICANN

Le transport peut être arrangé à travers l'agent de voyages de l'ICANN : BCD Voyages. Si vous désirez utiliser les services de l'agent de voyages de l'ICANN, veuillez suivre les démarches ci-dessous :

- Réviser et compléter le « formulaire de demande de voyage » que vous aurez reçu par courrier électronique ; et
- Envoyer le « formulaire de demande de voyage » à :

ICANN.Meeting@bcdtravel.com ET constituency-travel@icann.org

L'agence de voyages vous contactera et, suivant vos besoins de transport, vous proposera un itinéraire qui devra être révisé et approuvé. Dès que l'itinéraire sera approuvé, l'agence de voyages fera la réservation de votre transport et la facture sera directement chargée à l'ICANN.

OPTION 2 : Organisation du voyage indépendante

Les voyageurs des groupes susmentionnés peuvent faire leurs propres réservations et demander « un remboursement ». Veuillez voir ci-dessous les directives et les montants du « remboursement » au cas où vous auriez décidé d'organiser vous-même votre voyage.

JE VEUX ORGANISER MON VOYAGE MOI-MÊME. QUE DOIS-JE FAIRE ?

La réservation que vous pourrez faire vous-même est limitée seulement au transport aérien (et terrestre, le cas échéant). Toutes les réservations d'hôtel dans le lieu de réunion sont du ressort de l'ICANN.

Si vous souhaitez réserver votre propre voyage, vous devrez recevoir l'approbation de l'ICANN avant d'organiser vous-même votre voyage. Veuillez notifier à l'ICANN par écrit avant de faire la réservation à constituency-travel@icann.org. L'ICANN s'assurera que vous avez été élu pour recevoir du soutien financier pour votre voyage, et vous enverra un courriel d'autorisation afin que vous puissiez faire votre propre réservation. Si vous ne recevez pas d'autorisation écrite de l'ICANN avant de réserver votre voyage, la demande de remboursement ne sera pas accordée.

Le remboursement pour les voyages réservés de manière indépendante est limité au montant maximal de remboursement établi pour chaque région (à savoir, les pays de la région). Vous trouverez la liste des pays appartenant à chaque région dans l'Annexe A de ce document ou dans le site suivant : [United Nations Statistic Division](http://www.un.org/News/Press/docs/2009/0909_01.html).

Le tableau suivant montre le maximum remboursable des frais de transport aérien pour chaque région. Le prix des vols remboursable est valable pour un billet d'avion non

remboursable en classe économique. Cependant, un voyageur peut acheter à d'autres tarifs ou dans une autre classe, mais le remboursement maximal dépendra de la région à laquelle il appartient.

MAXIMUM REMBOURSABLE

RÉGION	MAXIMUM REMBOURSABLE
AFRIQUE	
Afrique de l'Est	\$2,250.00
Afrique centrale	\$2,300.00
Afrique du Nord	\$1,450.00
Afrique du Sud	\$1,850.00
Afrique de l'Ouest	\$2,000.00
AMERIQUES	
Caraïbes	\$700.00
Amérique centrale	\$600.00
Amérique du Nord	\$800.00
Amérique du Sud	\$1,400.00
ASIE	
Asie centrale	\$2,550.00
Asie de l'Est	\$2,050.00
Asie du Sud	\$1,800.00
Asie du Sud-est	\$2,050.00
Asie de l'Ouest	\$1,400.00

RÉGION	MAXIMUM REMBOURSABLE
EUROPE	
Europe de l'Est	\$1,100.00
Europe du Nord	\$1,150.00
Europe du Sud	\$1,150.00
Europe de l'Ouest	\$1,150.00
OCEANIE	
Australie et Nouvelle-Zélande	\$2,500.00
Mélanésie	\$2,200.00
Micronésie	\$2,250.00
Polynésie	\$1,950.00

Le remboursement pour le voyageur qui voyage par air/train sera fait après la clôture de la réunion de l'ICANN, suivant la soumission de la documentation appropriée justifiant l'achat du billet (et tous les frais d'hôtel approuvés pour les escales).

MON VOL A UNE ESCALE. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Si un séjour dans un hôtel est obligatoire sur le chemin vers la réunion, ou au retour, à cause de la longueur du voyage et/ou de l'itinéraire, l'ICANN fera la réservation et le prépaiement nécessaires pour la chambre d'hôtel. Toutefois, tous les critères ci-dessous devront être remplis :

1. L'escale était nécessaire et inévitable pour le seul itinéraire disponible pour les dates de voyage autorisées; et
2. L'escale dépasse 10 heures dans la ville d'escale entre 8 h et 20 h, heure locale, ou l'escale dépasse six heures pour les vols arrivant entre 20 h et 8 h, heure locale; et
3. Le coût de l'hôtel ne doit pas dépasser 150 USD par nuit.

Si vous êtes éligible pour une indemnité forfaitaire quotidienne, celle-ci ne sera calculée que pour assister à la réunion de l'ICANN pendant les dates autorisées et pour les jours de voyage basés sur les itinéraires disponibles en fonction des jours d'arrivée et de départ.

L'ICANN ne remboursera pas l'hôtel durant les escales, sauf si l'escale correspond aux critères suivants : L'ICANN ne remboursera pas l'hôtel ou les autres dépenses n'étant pas décrites expressément dans le résumé pour les dates d'assistance à la réunion de l'ICANN autorisées ou ayant trait aux escales spécifiées ci-dessus. Les voyageurs qui veulent arriver avant la date d'arrivée autorisée ou rester jusqu'après la date de départ autorisée auront à leur charge les frais de la chambre d'hôtel, des repas, du transport, ou d'autres dépenses non autorisées dans ce résumé de voyage.

ET SI JE VEUX ARRIVER AVANT LA DATE AUTORISÉE OU RESTER PLUS LONGTEMPS QUE LA DATE AUTORISÉE, OU LES DEUX ?

En termes de vols...

Si vous souhaitez arriver avant la date autorisée et/ou rester plus longtemps après la date de départ autorisée, votre demande sera examinée selon le processus des exceptions. Si l'ICANN paye pour votre vol, notre agent de voyage établira les coûts standard de votre

voyage depuis la date d'arrivée autorisée jusqu'à la date de départ autorisée. Si vous réservez votre propre voyage, vous serez seulement remboursé jusqu'à la limite autorisée suivant les jours d'arrivée et/ou de départ. Pour plus d'informations sur la réservation de votre propre voyage, veuillez voir ci-dessus.

En termes d'hôtel...

Si l'ICANN paye votre hôtel pour la réunion, l'ICANN ne payera que les nuits autorisées, tel que décrit plus haut. Vous serez responsable de trouver un hôtel et de payer directement votre chambre pour les nuits non autorisées. Si vous arrivez à l'avance, ou si vous restez plus longtemps, l'ICANN fera tous les efforts possibles pour réserver la même chambre payée par l'ICANN, mais nous ne pouvons pas garantir la disponibilité.

J'AI TROUVE UN VOL MOINS CHER - PUIS-JE LE RESERVER MOI-MEME ?

Oui. Les voyageurs peuvent planifier leur propre voyage en suivant le processus décrit sous la rubrique « Comment arranger mon voyage? »

JE SERAI ACCOMPAGNÉ PAR UN INVITÉ. JE VOUDRAIS FAIRE UNE RÉSERVATION POUR LES DEUX ENSEMBLE. PUIS-JE LA FAIRE MOI-MÊME ?

Oui. Les voyageurs peuvent planifier leur propre voyage en suivant le processus décrit sous la rubrique « Comment arranger mon voyage? » Toutefois, la réservation de votre invité sera votre responsabilité financière, par exemple, les tarifs d'une chambre double.

Si vous décidez d'utiliser l'agent de voyages de l'ICANN pour faire votre réservation, l'ICANN payera directement le prix de votre billet. Si vous voulez que l'agent de voyages fasse aussi la réservation de votre invité, vous devrez lui payer directement. Vous n'avez pas le droit de recevoir le paiement de l'ICANN pour le billet de votre invité et puis demander un remboursement.

DANS QUELLE CLASSE VAIS-JE VOYAGER ?

La plupart des réservations seront faites en classe économique avec un billet non remboursable. Certains voyageurs sont préautorisés à voyager en classe affaires. Si vous n'êtes pas préapprouvé pour la classe affaires et si vous croyez que vous avez un besoin spécifique pour voyager en classe affaires, vous pouvez demander une exception en contactant l'ICANN à constituency-travel@icann.org et donner la raison spécifique pour laquelle vous demandez une exception (par exemple, pour des raisons médicales). Dès réception, on vous indiquera les démarches à suivre.

Si vous réservez votre propre voyage, vous pouvez réserver n'importe quelle classe, mais la partie remboursable sera liée au montant maximum remboursable par région, publié dans le tableau ci-dessus.

PUIS-JE PASSER À LA CATEGRIE SUPÉRIEURE ?

L'ICANN paye seulement pour un billet non remboursable en classe économique. Si la compagnie aérienne vous permet de passer à une catégorie supérieure (par exemple, en utilisant vos milles de voyageur fréquent) vous pouvez le faire. Veuillez noter que vous ne pouvez pas demander un tarif supérieur à celui de la classe économique pour passer à une catégorie supérieure avec les milles de voyageur fréquent. Le tarif en classe économique acheté doit être le prix le plus bas disponible à moins que vous n'arrangiez votre propre tarif et que vous le présentiez pour remboursement seulement jusqu'au prix maximum admissible pour votre région tel qu'établi ci-dessus.

JE DOIS CHANGER MES PLANS - QUE DOIS-JE FAIRE ?

Au cas où vous auriez fait votre réservation à travers l'agent de voyages de l'ICANN et si vous avez besoin de changer votre vol, vous devriez contacter ICANN.Meeting@bcdtravel.com ET constituency-travel@icann.org. Veuillez noter que vous êtes responsable de TOUS les frais de changement et/ou d'annulation de votre billet si celui-ci a déjà été acheté. L'équipe de soutien aux voyages s'assurera que le

département de la réunion sera informé de tous les changements qui pourraient affecter votre réservation de chambre d'hôtel; simplement, transférez une copie de votre itinéraire modifié à constituency-travel@icann.org.

Si vous n'avez pas utilisé le transport payé par l'ICANN, vous devrez faire tout le nécessaire auprès du fournisseur chez qui vous avez acheté votre billet. Vous devrez aussi envoyer une copie de votre itinéraire modifié à constituency-travel@icann.org pour changer vos dates d'arrivée et de départ à l'hôtel.



QUESTIONS FREQUENTES SUR LE VISA

AI-JE BESOIN DE VISA POUR ALLER À TORONTO ? SI OUI, QUE DOIS-JE FAIRE POUR L'OBTENIR ?

Pour plus d'informations sur les exigences pour obtenir le visa, consultez le site :

<http://www.cira.ca/icann45/visa-requirements.php> ET

<http://www.cic.gc.ca/english/visit/visas.asp>

Le passeport en cours de validité est indispensable pour entrer à Toronto. La validité de votre passeport doit être d'au moins 6 mois à partir de votre date d'entrée à Toronto. Il faut que tous les visiteurs possèdent un billet aller-retour.

Les citoyens des pays mentionnés ci-dessous peuvent entrer à Toronto sans visa pour un séjour de jusqu'à 90 jours.

A

- Andorre
- Antigua et Barbuda
- Australie
- Autriche

B

- Bahamas
- Barbade
- Belgique
- Botswana
- Brunei

C

- Croatie
- Chypre

D

- Danemark

E

- Estonie

F

- Finlande
- France

G

- Allemagne
- Grèce

H

- Hongrie

I

- Islande
- Irlande
- Israël (seulement détenteurs de passeports nationaux)
- Italie

J

- Japon

K

- Corée (République de)

L

- Latvia (République de)

- Lituanie
- Liechtenstein
- Luxembourg

M

- Malte
- Monaco

N

- Namibie
- Pays-Bas
- Nouvelle-Zélande
- Norvège

P

- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Pologne
- Portugal

S

- Saint-Christophe-et-Niévès
- Sainte-Lucie
- Saint Vincent
- San Marino
- Singapour
- Slovaquie
- Îles Salomon
- Espagne
- Swaziland
- Suède

- Slovénie
- Suisse

U

- États-Unis

W

- Samoa de l'Est

Aussi, les ressortissants des pays ci-dessous dans les circonstances suivantes sont exemptés du visa canadien :

- Les personnes légalement admises aux États-Unis pour résidence permanente possédant leur certificat d'inscription au registre d'étrangers (carte verte) ou pouvant fournir toute autre preuve de leur résidence permanente aux États-Unis ;
- Les citoyens britanniques et les citoyens britanniques d'outre-mer étant ré-admissibles au Royaume Uni ;
- Les citoyens britanniques de territoires d'outre mer ayant obtenu leur citoyenneté par naissance, descendance, enregistrement ou naturalisation dans l'un des territoires britanniques d'outre mer comme Anguilla, Bermudes, Îles vierges britanniques, Îles Caïman, Îles Malouines, Gibraltar, Montserrat, Pitcairn, St. Hélène ou les Îles Turks et Caicos ;
- Les personnes possédant un passeport national britannique (outre-mer) émis par le gouvernement du Royaume Uni aux personnes nées, naturalisées ou enregistrées à Hong Kong ;

- Les sujets britanniques possédant un passeport émis par le Royaume Uni et ayant le « droit de séjour », les personnes possédant un passeport d'une région administrative spéciale subsistante émis par le gouvernement de la région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine.
- Les personnes possédant des passeports ou des documents de voyage émis par le Saint-Siège.
- Les personnes possédant un passeport ordinaire émis par le Ministère des affaires étrangères de Taiwan incluant le numéro de l'identification personnelle.

QUELS SONT LES PAYS AYANT BESOIN DE VISA POUR ENTRER À TORONTO ?

A

- Afghanistan
- Albanie
- Algérie
- Angola
- Argentine
- Arménie
- Azerbaïdjan

B

- Bahreïn
- Bangladesh
- Biélorussie
- Belize
- Bénin
- Bhoutan
- Bolivie
- Bosnie Herzégovine
- Brésil
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi

C

- Cambodge
- République de Cameroun
- Cap-Vert
- République centrafricaine
- Tchad
- Chili
- Chine
- République populaire de Colombie
- Comores
- Congo, Démocratique
- République du Congo
- République du Costa Rica
- Cuba
- République Tchèque

D

- Djibouti

- Dominique
- République dominicaine

E

- Timor oriental
- Équateur
- Egypte
- Salvador
- Guinée équatoriale
- Erythrée
- Ethiopie

F

- Fiji

G

- Gabon
- Gambie
- Géorgie
- Ghana
- Grenade
- Guatemala

- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guyane

H

- Haïti
- Honduras

I

- Inde
- Indonésie
- Iran
- Iraq
- Israël (seulement les citoyens israéliens possédant un « document valide de voyage au lieu du passeport national » israélien)
- Côte d'Ivoire

J

- Jamaïque
- Jordanie

K

- Kazakhstan
- Kenya
- Kiribati
- Corée du Nord
- Kosovo
- Koweït
- Kirgizstan

L

- Laos
- Liban
- Lesotho

- Liberia
- Libye
- Lituanie (seulement les détenteurs de passeports biométriques)

M

- Macao S.A.R.
- Macédoine
- Madagascar
- Malawi
- Malaisie
- Îles Maldives
- Mali
- Îles Marshall
- Mauritanie
- Île Maurice
- Mexique
- Micronésie, États Féd.
- Moldova
- Mongolie
- Monténégro
- Maroc
- Mozambique
- Myanmar (Burma)

N

- Nauru
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria

O

- Oman

P

- Pakistan
- Palau
- Autorité palestinienne
- Panama
- Paraguay
- Pérou
- Philippines
- Pologne (seulement les détenteurs de passeports biométriques)

Q

- Qatar

R

- Roumanie
- Russie
- Rwanda

S

- Sao Tomé-et-Principe
- Royaume d'Arabie Saoudite
- Sénégal
- Serbie
- Seychelles
- Sierra Leone
- Somalie
- Afrique du Sud
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Soudan
- Suriname
- Syrie

T

- Taiwan (sauf les détenteurs de passeports ordinaires émis par le Ministère des affaires étrangères de Taiwan incluant le numéro de l'identification personnelle)
- Tadjikistan
- Tanzanie
- Thaïlande
- Togo
- Tonga
- Trinidad-et-Tobago
- Tunisie
- Turquie

U

- Turkménistan
- Tuvalu
- Ouganda
- Ukraine
- Émirats arabes unis
- Uruguay
- Ouzbékistan

V.

- Vanuatu
- Venezuela
- Vietnam

Y

- Yémen

Z

- Zambie
- Zimbabwe

OÙ PUIS-JE OBTENIR UNE LETTRE D'INVITATION POUR OBTENIR MON VISA ?

Les lettres d'invitation peuvent être obtenues sur notre site de l'ICANN. <https://forms.icann.org/inviteletters/requestform/contact-45toronto.html>

Pour lettres de l'hôte local, veuillez envoyer votre courriel à : icann45@cira.ca

1. Nom complet tel qu'il apparaît dans le passeport
2. Fonction (le cas échéant)
3. Nom de la société (le cas échéant)
4. Adresse
5. Pays



QUESTIONS FREQUENTES SUR L'HOTEL

OÙ VAIS-JE ME LOGER ?

[The Westin Harbour Castle Toronto](#)

One Harbour Square

Toronto, ON M5J 1A6

Tél : +1 888 627 7175

Le service Internet est inclus dans la réservation de la chambre d'hôtel. Sans petit déjeuner.

La conférence de l'ICANN aura lieu au Westin Harbour Castle Toronto. Tous les efforts seront faits pour loger les membres dans le Westin Harbour Castle Toronto. Cependant, les hôtels se trouvant dans les alentours sont en mesure de loger les assistants à la réunion de l'ICANN.

Si vous ne souhaitez pas séjourner à l'hôtel réservé par ICANN, vous devrez en informer l'ICANN à constituency-travel@icann.org dès que possible pour que la chambre soit disponible pour quelqu'un d'autre. Certains voyageurs d'ICANN reçoivent seulement le remboursement du vol – si vous recevez seulement le remboursement du vol, l'ICANN ne réservera pas de chambre à votre nom. Vous serez responsable de réserver votre propre logement. Cependant, si vous décidez vous loger dans un des hôtels réservés, veuillez envoyer un e-mail à constituency-travel@icann.org et nous essaierons, dans la mesure du possible, de vous réserver une chambre.

L'allocation des chambres d'hôtel utilisées durant la réunion de l'ICANN seront réservées directement par le département des réunions de l'ICANN. L'équipe de soutien aux voyages informera le département des réunions de votre itinéraire et réservera votre chambre à partir d'un ensemble de chambres réservées dans cet hôtel pour cette réunion.

ICANN paye pour les chambres et les taxes seulement — tous les frais supplémentaires (mini bar, télévision payante, téléphone, laverie, service de chambre, etc.) seront chargés au voyageur. Si vous ne réservez pas à travers BCD, vous aurez besoin de notifier

l'ICANN à constituency-travel@icann.org vos dates d'arrivée et de départ (vous aurez peut-être besoin d'envoyer une copie de votre itinéraire) afin que le département des réunions puisse vous réserver une chambre. L'ICANN doit confirmer sa liste de chambres le vendredi 31 août 2012. Pour vous assurer que l'ICANN puisse réserver une chambre à votre nom, vous devez avoir un itinéraire valide que vous devrez envoyer à constituency-travel@icann.org au plus tard le vendredi 31 août 2012. Si nous ne recevons pas votre itinéraire avant le vendredi 31 août 2012, l'ICANN ne sera pas en mesure de vous réserver une chambre à l'hôtel où se tiendra la réunion.

Si vous réservez votre transport à travers BCD, et si vous n'avez PAS besoin d'une chambre d'hôtel, veuillez en informer l'ICANN à constituency-travel@icann.org de sorte que nous puissions informer notre département des réunions qu'il ne sera pas nécessaire de vous réserver une chambre.

JE VEUX ME LOGER DANS UN AUTRE HÔTEL.

Si vous décidez de vous loger dans un autre hôtel, vous NE recevrez PAS de remboursement de l'ICANN. L'ICANN NE vous remboursera PAS les frais payés pour votre compte dans le/s hôtel/s officiel/s de sorte que vous pourrez vous loger dans l'hôtel que vous aurez choisi.

Si vous sentez que votre situation est spéciale et que vous vivez de circonstances exténuantes, vous pouvez demander une exception en envoyant un courriel à ICANN à constituency-travel@icann.org. L'ICANN ne remboursera pas les voyageurs qui soumettent des rapports de frais à moins que l'arrangement n'ait été PRÉ-APPROUVÉ par le directeur financier (CFO) de l'ICANN.

JE VEUX RÉSERVER MON HOTEL MOI-MÊME.

Aucun remboursement ne sera fait pour les chambres d'hôtel réservées directement par la personne intéressée, même si ces chambres se trouvent dans l'hôtel principal.

Notre département des réunions négocie avec le/s hôtel/s partenaire/s et s'engage à réserver un certain nombre de nuitées. Si les participants ne se logent pas à l'hôtel partenaire et si toutes les chambres réservées ne sont pas utilisées, nous devrons payer pour ces chambres vacantes (même si personne ne les occupe).

QUEL SERA LE TYPE DE CHAMBRE ?

La chambre standard (king/queen) contractée par notre département des réunions.



INDEMNITE FORFAITAIRE QUOTIDIENNE / FRAIS / REMBOURSEMENT - QUESTIONS FREQUENTES

Si vous êtes éligible, vous allez recevoir une « indemnité forfaitaire quotidienne » pour :

- Chaque jour pendant la durée de la réunion de l'ICANN depuis la date d'arrivée autorisée (pas avant) jusqu'à la date de départ autorisée (pas plus tard). Les groupes de boursiers recevront une allocation forfaitaire pour un appartement à la fin de la réunion ICANN.
- 8 – 23 heures de voyage : Un jour d'indemnité forfaitaire quotidienne par voyage (aller/retour) si votre voyage dans chaque direction est de 8 heures ou plus (en incluant escales/connexions) ;
- 24 – 35 heures de voyage : Deux jours d'indemnité forfaitaire quotidienne par voyage (aller/retour) si votre voyage dans chaque direction est de 24 heures ou plus (en incluant escales/connexions) ;
- 36 heures de voyage ou plus : Un maximum de trois jours d'indemnité forfaitaire quotidienne par voyage (aller/retour) si votre voyage dans chaque direction est de 36 heures ou plus (en incluant escales/connexions) ;

EXEMPLE

Vous êtes autorisé à arriver le dimanche 14 octobre 2012 et à repartir le vendredi 29 \$ 2012. Il vous faut voyager 15 heures depuis votre lieu de résidence jusqu'à Toronto et 14 heures pour retourner.

Vous décidez de faire une escale quelque part en chemin vers Toronto, et le tarif d'avion correspondant est moins cher que le parcours le plus direct (coûts standards établis et mentionnés ci-dessus), ET cet itinéraire est approuvé. Vous partez de chez-vous le mercredi

10 octobre 2012 et vous arrivez à Toronto le samedi 13 octobre 2012 après avoir fait votre escale. Vous partez le vendredi 19 octobre 2012 et vous arrivez chez vous le dimanche 21 octobre 2012.

Dans cet exemple :



L'ICANN règlera la totalité de votre billet d'avion.



L'ICANN paiera votre chambre d'hôtel à partir du dimanche 14 octobre jusqu'au vendredi 19 octobre (cinq nuits).



L'ICANN paiera 8 jours d'indemnité forfaitaire (les six jours autorisés à Toronto plus un jour de voyage pour arriver à Toronto et un autre pour votre voyage de retour)



Vous devrez payer pour votre chambre d'hôtel la nuit du samedi 13 octobre 2012.

LEQUEL OBTIENDRAI-JE ?

INDEMNITE FORFAITAIRE QUOTIDIENNE	INDEMNITES	REMBOURSEMENT DES DÉPENSES
At- Large	Boursiers	NomCom
ccNSO		équipe de révision
GNSO		
GAC		
IDN		
SSAC		

COMMENT L'OBTENIR ?

Indemnité forfaitaire quotidienne : Vous recevrez un virement pour vos indemnités journalières sur votre compte bancaire. Toutefois, il est très important que vous envoyiez un « Formulaire d'information bancaire » à constituency-travel@icann.org en temps opportun pour recevoir votre indemnité avant la date de la réunion. Si vous le désirez, vous pouvez aussi recevoir le paiement « sur site » lors de la réunion. Veuillez communiquer à constituency-travel@icann.org que vous choisissez cette option.

Rétribution : Si vous êtes boursier (*fellow*), vous recevrez une somme à la fin de la réunion de l'ICANN, une fois que vous aurez satisfait aux exigences. Normalement, les indemnités font l'objet de virements bancaires, à moins que vous ne soyez pas en mesure de le recevoir ; dans ce cas, on trouvera des solutions alternatives. Le traitement pour la réunion de Toronto sera de 500 USD pour toute la période de la réunion.

Remboursement des dépenses : À la réception des reçus, les dépenses seront remboursées en espèces ou par chèque. Assurez-vous d'avoir envoyé votre « formulaire d'information bancaire » à constituency-travel@icann.org

QUELS SONT LES FRAIS COUVERTS PAR MA RÉTRIBUTION ET PAR L'INDEMNITÉ JOURNALÈRE ?

Les indemnités forfaitaires quotidiennes et les rétributions sont destinées à couvrir des frais accessoires encourus pour assister à la conférence de l'ICANN :

- Repas
- Transport terrestre (taxis à et de l'aéroport, hôtel et le site de la conférence)
- Parking
- Vaccins et prophylaxie
- etc.

Si nécessaire, le coût du visa, limité aux frais d'expédition et au coût actuel du visa, seront remboursés séparément. Voir la section sur les visas ci-dessus.

Veillez noter que l'ICANN ne prendra pas à sa charge votre assurance de voyage.

Les indemnités journalières sont calculées en dollars américains. Pour la conférence de Toronto, le montant de l'indemnité journalière est de 65 dollars américains par jour. Si vos dépenses dépassent raisonnablement le forfait quotidien établi, vous pouvez demander d'être remboursé pour les coûts réels encourus en remplissant un formulaire de demande de remboursement et y en attachant votre reçu. Le formulaire peut être obtenu à constituency-travel@icann.org et doit être retourné avec les reçus scannés à la même adresse.

Si possible, votre indemnité forfaitaire quotidienne sera transférée directement à votre compte en banque, au moins une semaine avant le début de la réunion de l'ICANN. Votre indemnité journalière étant basée sur les dates d'arrivée/de départ plus les jours de voyage, vos plans de voyage doivent donc être complétés le vendredi 31 août 2012 et vos coordonnées bancaires DOIVENT être transmises à l'ICANN au plus tard le vendredi 31 août 2012 afin que votre indemnité journalière puisse vous être versée en temps voulu. Les virements pour les individus ayant complété les formalités après le vendredi 31 août 2012 seront effectués dans les plus brefs délais mais fort probablement APRÈS la conférence ICANN.

Si vous êtes incapable de recevoir votre virement (par exemple, certains pays ont des restrictions pour recevoir des virements bancaires d'autres pays), des dispositions alternatives seront prises pour rembourser vos indemnités forfaitaires quotidiennes. Si vous êtes incapable de recevoir votre virement, veuillez en informer ICANN à constituency-travel@icann.org des méthodes alternatives de paiement seront mises en place par le département des finances de ICANN. Vous recevrez deux courriels différents, un concernant la méthode et l'autre le moment du paiement.

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Les membres du NomCom et de l'équipe de révision approuvés pour recevoir du soutien financier pour cette réunion peuvent soumettre les frais encourus pour les repas, le

transport terrestre, le visa, etc. à la fin de la réunion de l'ICANN. À la réception des reçus, les dépenses seront remboursées en espèces ou par chèque. Les voyageurs qui ont réservé leur propre transport aérien devraient soumettre la documentation (d'habitude une facture de la compagnie aérienne ou de l'agent de voyage) ainsi que l'itinéraire et tous les frais encourus. À la réception des reçus, un remboursement par virement ou par chèque sera effectué pour les dépenses. Le remboursement de toutes les dépenses sera fait après la fin de la réunion d'ICANN.

i DIVERS - QUESTIONS FREQUENTES

DOIS-JE M'INSCRIRE POUR LA RÉUNION DE L'ICANN?

OUI ! Vous devez vous inscrire pour la réunion. Veuillez noter qu'en réservant votre voyage, vous ne réservez pas la réunion.

L'inscription nous permet d'imprimer les identifications (badges) d'entrée ce qui vous évite de faire la queue. Elle aidera également les scribes lors de la prise de notes et nous permettra de vous dire si vous avez besoin d'un visa.

Veuillez vous enregistrer ici : <https://registration.icann.org/register.php?id=toronto45>

QUI PUIS-JE CONTACTER EN CAS D'URGENCE ?

Si vous avez une urgence pendant la DURÉE en transit ou lors de la réunion, veuillez appeler le :

+1.310.578.8610.

Ce téléphone sera actif depuis le 17 octobre 2012 jusqu'au 21 octobre 2012.

DATES CIBLES IMPORTANTES

Nous savons que le récapitulatif du voyage et les dates cibles ont des délais très serrés pour pouvoir compléter toute la documentation requise. Nous considérons que les délais ci-dessus sont la période optimale pour que tout le monde puisse faire sa réservation car, après ces dates, notre capacité de réserver l'hôtel de votre préférence ou de trouver des vols avec des coûts raisonnables et approuvés deviendra plus difficile.

Toutefois, veuillez compléter ce formulaire de voyage aussitôt que possible à la réception de sorte que nous soyons en mesure de réserver vos billets d'avion et votre hébergement.

- Formulaire de demande de voyage : **Vendredi 17 août 2012**
- Formulaire d'informations bancaire : **Vendredi 17 août 2012**

ANNEXE A : REGIONS DES NATIONS UNIES

RÉGION	SOUS-REGION	PAYS DANS LES SOUS-REGIONS		
AFRIQUE	Afrique de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> • Burundi • Comores • Djibouti • Erythrée • Ethiopie • Kenya • Madagascar 	<ul style="list-style-type: none"> • Malawi • Île Maurice • Mayotte • Mozambique • Réunion • Rwanda • Seychelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Somalie • Ouganda • République unie de Tanzanie • Zambie • Zimbabwe
	Afrique centrale	<ul style="list-style-type: none"> • Angola • Cameroun • République centrafricaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Tchad • Congo • République démocratique du Congo 	<ul style="list-style-type: none"> • Guinée équatoriale • Gabon • Sao Tomé-et-Principe
	Afrique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Algérie • Egypte • Libye 	<ul style="list-style-type: none"> • Maroc • Soudan du Sud • Soudan 	<ul style="list-style-type: none"> • Tunisie • Sahara occidental
	Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Botswana • Lesotho 	<ul style="list-style-type: none"> • Namibie • Afrique du Sud 	<ul style="list-style-type: none"> • Swaziland
	Afrique de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Bénin • Burkina Faso • Cap-Vert • Côte d'Ivoire • Gambie • Ghana 	<ul style="list-style-type: none"> • Guinée • Guinée-Bissau • Liberia • Mali • Mauritanie • Niger 	<ul style="list-style-type: none"> • Nigéria • Sainte-Hélène • Sénégal • Sierra Leone • Togo
AMERIQUE	Caraïbes	<ul style="list-style-type: none"> • Anguilla • Antigua et Barbuda • Aruba • Bahamas • Barbade • Bonaire, Saint-Eustache et Saba • Îles Vierges britanniques • Îles Caïmans • Cuba • Curaçao 	<ul style="list-style-type: none"> • Dominique • République dominicaine • Grenade • Guadeloupe • Haïti • Jamaïque • Martinique • Montserrat • Puerto Rico • Saint-Barthélemy 	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Kitts-et-Nevis • Sainte Lucie • Saint Martin (partie française) • Saint-Vincent-et-les-Grenadines • Saint Martin (partie hollandaise) • Trinidad-et-Tobago • Îles Turks et Caicos • Îles Vierges américaines
	Amérique centrale	<ul style="list-style-type: none"> • Belize • Costa Rica • Salvador 	<ul style="list-style-type: none"> • Guatemala • Honduras • Mexique 	<ul style="list-style-type: none"> • Nicaragua • Panama
	Amérique du	<ul style="list-style-type: none"> • Bermudes 	<ul style="list-style-type: none"> • Groenland 	<ul style="list-style-type: none"> • États-Unis

	Nord	<ul style="list-style-type: none"> ● Canada 	<ul style="list-style-type: none"> ● Saint-Pierre et Miquelon 	
	Amérique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> ● Argentine ● Bolivie, État plurinational de ● Brésil ● Chili ● Colombie 	<ul style="list-style-type: none"> ● Équateur ● Îles Malouines (Malvinas) ● Guyane française ● Guyane ● Paraguay 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pérou ● Suriname ● Uruguay ● Venezuela, République bolivarienne du
ASIE	Asie centrale	<ul style="list-style-type: none"> ● Kazakhstan ● Kirgizstan 	<ul style="list-style-type: none"> ● Tadjikistan ● Turkménistan 	<ul style="list-style-type: none"> ● Ouzbékistan
	Asie de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> ● Chine ● Hong Kong, Chine ● Chine, Macao 	<ul style="list-style-type: none"> ● Corée, République populaire démocratique de ● Japon 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mongolie ● Corée, République de
	Asie du Sud	<ul style="list-style-type: none"> ● Afghanistan ● Bangladesh ● Bhoutan 	<ul style="list-style-type: none"> ● Inde ● Iran, République islamique d' ● Maldives 	<ul style="list-style-type: none"> ● Népal ● Pakistan ● Sri Lanka
	Asie du Sud-Est	<ul style="list-style-type: none"> ● Brunei Darussalam ● Cambodge ● Indonésie ● République démocratique populaire Lao 	<ul style="list-style-type: none"> ● Malaisie ● Myanmar ● Philippines ● Singapour 	<ul style="list-style-type: none"> ● Thaïlande ● Timor oriental ● Vietnam
	Asie de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> ● Arménie ● Azerbaïdjan ● Bahreïn ● Chypre ● Géorgie ● Iraq 	<ul style="list-style-type: none"> ● Israël ● Jordanie ● Koweït ● Liban ● Territoires palestiniens occupés ● Oman 	<ul style="list-style-type: none"> ● Qatar ● Arabie Saoudite ● République arabe syrienne ● Turquie ● Émirats arabes unis ● Yémen
EUROPE	Europe de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> ● Biélorussie ● Bulgarie ● République Tchèque ● Hongrie 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pologne ● Moldavie, République de ● Roumanie ● Fédération de Russie 	<ul style="list-style-type: none"> ● Slovaquie ● Ukraine
	Europe du Nord	<ul style="list-style-type: none"> ● Îles d'Åland ● îles anglo-normandes ● Danemark ● Estonie ● Îles Faeroe ● Finlande ● Guernesey 	<ul style="list-style-type: none"> ● Islande ● Irlande ● Île de Man ● Jersey ● Lettonie ● Lituanie ● Norvège 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sark ● Svalbard et Jan Mayen ● Suède ● Royaume-Uni
	Europe du Sud	<ul style="list-style-type: none"> ● Albanie ● Andorre ● Bosnie-Herzégovine ● Croatie ● Gibraltar ● Grèce 	<ul style="list-style-type: none"> ● Saint-Siège ● Italie ● Malte ● Monténégro ● Portugal ● San Marino 	<ul style="list-style-type: none"> ● Serbie ● Slovénie ● Espagne ● Ancienne République yougoslave de Macédoine
	Europe de	<ul style="list-style-type: none"> ● Autriche 	<ul style="list-style-type: none"> ● Allemagne 	<ul style="list-style-type: none"> ● Monaco

	l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Belgique • France 	<ul style="list-style-type: none"> • Liechtenstein • Luxembourg 	<ul style="list-style-type: none"> • Pays-Bas • Suisse
OCEANIE	Australie et Nouvelle-Zélande	<ul style="list-style-type: none"> • Australie 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle-Zélande 	<ul style="list-style-type: none"> • Îles Norfolk
	Mélanésie	<ul style="list-style-type: none"> • Fiji • Nouvelle-Calédonie 	<ul style="list-style-type: none"> • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Îles Salomon 	<ul style="list-style-type: none"> • Vanuatu
	Micronésie	<ul style="list-style-type: none"> • Guam • Kiribati • Îles Marshall 	<ul style="list-style-type: none"> • Micronésie, États fédérés de • Nauru • Îles Mariannes du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Palau •
	Polynésie	<ul style="list-style-type: none"> • Samoa américaines • Îles Cook • Polynésie française • Niue 	<ul style="list-style-type: none"> • Pitcairn • Samoa • Tokelau • Tonga 	<ul style="list-style-type: none"> • Tuvalu • Îles Wallis-et-Futuna